
COMMUNE de FERTREVE
CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024

En attente d'approbation du Conseil municipal - Publication en date du 12 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, suite à convocation en date du 23 juin 2024, sous la Présidence de Monsieur Patrice RIBET, Maire.

Présents : Patrice RIBET, Elisabeth FREMONT, Gérard DEPESEVILLE, Delphine BRISSON, Bénédicte KAZI-TANI, Hélène KERGOURLAY.

Absents excusés : Lionel JOPPIN (procuration donnée à Delphine BRISSON), Corinne RIBET (procuration donnée à Patrice RIBET)

La séance est ouverte à 19 h 45.

Madame Elisabeth FRÉMONT est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur Patrice RIBET constate que le quorum est atteint et expose l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Subvention DCE 2024
- Elections Législatives – Organisation du bureau de vote
- Compétence "maîtrise de la demande en énergie"
- Questions diverses

ADOPTION DU PROCES VERBAL et DELIBERATIONS

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les délibérations et le procès-verbal de la séance du 23 mai 2024.

DCE 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire une demande de DCE (Dotation Cantonale d'Équipement) 2024 concernant les travaux suivants de rénovation de la mairie et de la salle de conseil :

<i>Travaux</i>	<i>Entreprises</i>	<i>Montants</i>
- Remplacement des volets de la mairie	DUTILLEUX	5.350,00 € HT
- Remise en conformité de l'électricité	LEJAULT	1.447,32 € HT
- Peinture salle du conseil	MOREL VERDEZ	5.325,65 € HT
Pour un montant total de		12.122,97 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à faire la demande de DCE 2024 et à signer les documents nécessaires.

ELECTIONS LEGISLATIVES ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

Le 2^{ème} tour des Elections Législatives a lieu dimanche 07 juillet 2024.
Les bureaux de vote sont ouverts de 8 h à 18 h.

Horaires	ASSESEURS		
08h – 10h	RIBET Patrice, Président	FREMONT Elisabeth	LIEGAUX Catherine
10h – 12h	DEPESSEVILLE Gérard	DEPESSEVILLE Mireille	HAUG Bernhard
12h – 14h	FREMONT Elisabeth	KAZI-TANI Bénédicte	ROUBELAT Dominique
14h – 16h	DEPESSEVILLE Gérard	FAUCHANT Raymond	POURNY Tessa
16h – 18h	RIBET Patrice, Président	KERGOURLAY Hélène	MACQUART-MOULIN Philippe

COMPETENCE "MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE"

Fin 2021, le SIEEN avait proposé aux collectivités territoriales qui le souhaitent de bénéficier d'un dispositif de soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie, en partageant des compétences de la part de techniciens spécialisés.

Par délibération du 21 décembre 2021, le Conseil municipal de Fertrève avait adhéré à cette proposition avec pour objectif la possibilité de percevoir des subventions pour tous travaux réalisés en vue d'économie d'énergie.

Les demandes de subventions pour le logement communal n'ont pas abouti. Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que la Commune de Fertrève reprenne la compétence "maîtrise en énergie".

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergies d'Environnement et d'Équipement de la Nièvre (SIEEEN) ;
- Vu la délibération n° 548 du Conseil Municipal de la Commune de Fertrève en date du 21 décembre 2021 approuvant le transfert de la compétence "maîtrise de la demande en énergie" au SIEEEN ;
- Vu la délibération du Comité Syndical du SIEEEN en date du 19 mars 2022 approuvant le transfert de la compétence "maîtrise en énergie" de la commune de Fertrève ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et sur sa proposition,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la reprise de la compétence "maîtrise de la demande en énergie" et autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

❖ **Balade Parc du Morvan**

Une balade de 1h30mn le 27 juillet 2024 à 14h30, organisée par le Parc du Morvan sur 1km500, s'articulera autour d'explications sur le cours d'eau Tramboulin, la faune, la flore, et une discussion suivra sur les futurs travaux de restauration de la continuité écologique qui auront lieu en fin d'été

- ❖ Après l'incident causé par des chiens vagabonds et « dangereux », la question est posée de savoir si un enclos est prévu à cet effet.
Le propriétaire s'est engagé à en créer un.

- ❖ Il a été signalé des excréments de chiens devant et autour des habitations.
Une information sera affichée à ce propos sur le panneau d'affichage pour inviter les propriétaires de chiens à respecter les principes fondamentaux du bien vivre ensemble.

Fin de la séance du conseil municipal à 21 h 26